

**Proposition Technique et Financière du 12/10/2016
pour un DEPLACEMENT DE RESEAUX ESR,
Numéro d'affaire : 2016611800**

Établie entre

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN
PLACE DU QUARTIER BLANC
67964 STRASBOURG
désigné ci-après « Le Demandeur »**

et

**ÉS Réseaux,
distributeur d'électricité du groupe ÉS,
désigné ci-après « ESR »,
et représenté par Florence CLAUSS**

SOMMAIRE

1. Objet de la proposition de technique et financière	2
2. Définition et description du déplacement d'ouvrages ESR	2
3. Détail de votre participation au coût des travaux ESR.....	2
4. Conditions de paiement	2
5. Frais de première mise en service	3
6. Réalisation des travaux de branchement en domaine privé	3
7. Prestations à fournir par le demandeur et points d'attention.....	3
8. Délai de réalisation du déplacement de réseaux	3
9. Préparation à la mise en service.....	3
10. Information au Demandeur	3
11. Droit applicable, langue de la présente proposition et règlement des litiges	4
12. Modalités d'acceptation de la présente proposition	4

1. Objet de la proposition de technique et financière

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent document constitue la proposition d'ESR pour déplacer des ouvrages de réseau ESR, présentant la solution :

- nécessaire et suffisante pour maintenir la Distribution de l'énergie électrique sur la zone d'intervention, en terme de qualité de fourniture et en capacité de transit
- qui emprunte un tracé techniquement et administrativement réalisable en conformité avec les dispositions du cahier des charges de la concession
- conforme à la Documentation Technique de Référence publiée par ESR sur son site internet www.es-reseaux.fr.

Elle est élaborée en fonction :

- des caractéristiques de votre demande de déplacement de réseaux, qualifiée par ESR après échanges éventuels
- de la situation du réseau existant, ainsi que des décisions prises à propos de son évolution au moment de votre demande.

Elle précise les travaux nécessaires au raccordement de l'installation, la contribution au coût du raccordement à votre charge et les délais de réalisation prévisionnels.

2. Définition et description du déplacement d'ouvrages ESR

Modification de branchement - Dénivellation PN°20

Adresse du raccordement : 3 ROUTE DE DACHSTEIN 67120 MOLSHEIM

Descriptif des travaux envisagés :

Dépose de 2 branchements aériens et réalimentation de 3 maisons par un câble souterrain.

Vous trouverez le descriptif technique détaillé des travaux envisagés dans le Détail des prestations ESR en annexe et le plan projet ci-joints.

3. Détail de votre participation au coût des travaux ESR

Votre participation est calculée selon le détail des travaux établi par ESR que vous trouverez en annexe.

Montant à votre charge : 23 573,02 € HT, soit 28 287,62 € TTC, TVA au taux de 20,00 % comprise.

Ce montant est valable sous réserve d'obtenir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet défini sur le plan ESR ci-joint.

4. Conditions de paiement

Le montant total de votre participation financière indiqué ci-dessus 23 573,02 € H.T., soit 28 287,62 € T.T.C. sera à régler conformément à la facture que nous vous transmettrons à la fin des travaux.

Pour valider votre commande, veuillez nous faire parvenir :

- un bon de commande ou un ordre de service
- la présente proposition complétée, acceptée et signée par vos soins.

Délai de paiement de la facture : le point de départ du délai de paiement est la date d'émission de la facture. Le Demandeur du raccordement se libérera des sommes dues au titre des facturations prévues ci-dessus dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Taux de TVA : en cas de changement de taux de TVA avant le règlement du solde, le montant T.T.C de la facture est susceptible d'être modifié en fonction des conditions d'application du nouveau taux.

5. Frais de première mise en service

Sans objet

6. Réalisation des travaux de branchement en domaine privé

Sans objet.

7. Prestations à fournir par le demandeur et points d'attention

Nous portons à votre connaissance que tous les travaux qui seraient réalisés à votre initiative sur les installations électriques d'alimentation, qu'elles soient votre propriété ou la nôtre, qui compromettraient la solidité des ouvrages et qui mettraient en danger les personnes et les biens (incendie, électrisation, court-circuit, chute de mât, etc...) peuvent constituer une infraction pénale passible de poursuites judiciaires. Ce type de travaux ne peut être réalisé que par le gestionnaire du réseau de distribution ou toute entreprise désignée par lui.

8. Délai de réalisation du déplacement de réseaux

Le délai de réalisation des travaux de raccordement au réseau sera de **10 semaines**.

Ce délai prévisionnel correspond à :

- **7 semaine(s) d'étude et d'instruction du dossier**. Il entrera en vigueur **après réception du bon pour accord accompagné de votre paiement**
- **3 semaine(s) de travaux**. Il entrera en vigueur :
 - après étude et instruction du dossier
 - sous réserve de l'obtention des autorisations administratives recherchées par nos soins
 - sous réserve que notre intervention soit effectivement réalisable sur le site (libre de tout obstacle, voirie provisoire réalisée, abornement en place, ...).

Cependant des écarts ayant des conséquences en termes de délai de réalisation des ouvrages pourront intervenir en cas d'événements indépendants de la volonté d'ESR. Il en sera ainsi notamment en cas :

- de travaux complémentaires imposés par l'Administration,
- de retard dans la réalisation des travaux qui vous incombent,
- de modification des caractéristiques des ouvrages de raccordement en cours,
- d'issue des procédures administratives imposant le changement de tracé et/ou l'emploi de techniques de réalisation particulières,
- de contraintes nouvelles relatives à la réalisation des ouvrages de raccordement résultant d'une modification de la réglementation applicable.

9. Préparation à la mise en service

Sans objet.

10. Information au Demandeur

ESR vous informe de l'existence de sa documentation technique de référence, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La documentation technique de référence expose les dispositions applicables à l'ensemble des utilisateurs pour permettre leur accès au Réseau Public de Distribution.

Le barème de raccordement présente les modalités de facturation des opérations de raccordement.

Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations d'ESR qui ne sont pas couvertes par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE).

L'ensemble de ces documents est accessible à l'adresse internet www.es-reseaux.fr. Ces documents vous seront communiqués sur demande écrite de votre part, à vos frais. Les versions précédentes des procédures de raccordement sont également consultables à la même adresse.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'existence de ces documentations, préalablement à la signature de la présente proposition.

11. Droit applicable, langue de la présente proposition et règlement des litiges

La présente Proposition Technique et Financière est régie par le droit français.

Nonobstant toutes traductions qui peuvent en être faites, signées ou non, la langue faisant foi pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention est le français.

Tout litige survenant à l'occasion de l'application de la présente Proposition Technique et Financière sera de la compétence du Tribunal de Strasbourg.

12. Modalités d'acceptation de la présente proposition

Pour valider votre commande, veuillez nous faire parvenir :

- le «BON POUR ACCORD» ci-joint dûment complété, sans modification ni réserve, daté et signé,
- un bon de commande ou un ordre de service.

La présente offre est valable 3 mois à compter du **12/10/2016**.

Les travaux devront être démarrés dans un délai d'un an maximum à compter de la date de la présente proposition, faute de quoi le présent chiffrage sera révisé.

L'acceptation de la présente Proposition Technique et Financière vaut engagement ferme et définitif. Tout désistement de votre part entraînera la facturation de la totalité des dépenses déjà engagées par ESR.

La première offre est gratuite, tout devis supplémentaire demandé sur le même objet et dans un délai d'un an sera facturé selon les modalités du catalogue de prestations d'ESR (catalogue disponible sur le site www.es-reseaux.fr).

Toutes vos correspondances référéncées avec votre numéro d'affaire sont à envoyer à l'adresse postale suivante :

ÉS Réseaux
Distributeur d'électricité du groupe ÉS
À l'attention de Florence CLAUSS
26 Bld Wilson - 67932 STRASBOURG CEDEX 9

Affaire n° 2016611800

Devis du 12/10/2016

Modification de branchement

À l'adresse **3 ROUTE DE DACHSTEIN**
67120 MOLSHEIM

Bénéficiaire de la proposition :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

FORMULAIRE « BON POUR ACCORD »

Proposition Technique et Financière pour un DEPLACEMENT
de Réseau Public de Distribution géré par ESR

ELECTRICITE DE STRASBOURG

ES-Réseaux / Gestionnaire Réseau de Distribution

À l'attention de **Florence CLAUSS**

67932 STRASBOURG CEDEX 9

Je reconnais avoir lu et approuvé, sans restriction ni réserve, la Proposition Technique et Financière, **valable 3 mois à compter du 12/10/2016**, ainsi que les annexes mentionnées ci-dessous :

- Détail de la participation financière n°2016611800D01
- 2016611800 Plan A du 06.10.2016 (VAR0_00)

Après acceptation, la présente Proposition Technique et Financière et ses annexes valent convention de raccordement. ESR intègrera les ouvrages établis au titre de la présente convention dans les concessions de distribution publique dont il est titulaire. ESR se réserve la possibilité d'adapter ses ouvrages de réseau et de raccordement pour répondre aux besoins de développement et d'exploitation du réseau public de distribution.

Selon les résultats de l'étude de raccordement et selon les conditions du barème en vigueur à la date d'émission de la présente offre et sur la base des indications portées sur ma demande, ma participation aux frais de raccordement s'élève à **23 573,02 € H.T., soit 28 287,62 € T.T.C., TVA au taux de 20,00 % comprise.**

Conformément aux dispositions de la Proposition Technique et Financière, **je joins au présent « BON POUR ACCORD » un bon de commande ou un ordre de service..**

Fait à _____ le _____

Nom Prénom : _____

Signature précédée de la mention « **LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD** »

(Cachet de la Société, le cas échéant)